



CONFERENCE DES **COMMANDANTS DES POLICES CANTONALES**
CENTRE DE COMPETENCE SUISSE **TECHNIQUE POLICIERE ET INFORMATIQUE TPI**



BUREAU INFORMATIQUE POLICIÈRE RAPPORT ANNUEL 2016

PROGRAMME HIP & TIC

HARMONISATION DE L'INFORMATIQUE POLICIÈRE

Contenu	Page
1 INTRODUCTION	4
1.1 Organisation et personnel	4
1.2 Rapports et communication	6
2 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016	6
2.1 Introduction	6
2.2 Programme HIP	6
2.2.1 Projet traitement et acheminement des appels d'urgence (NOW)	6
2.2.2 Projet Mise en place de la gestion de l'architecture TIC Itération I	7
2.2.3 Projet gestion centralisée des identités et des accès: <i>proof of concept</i> (IAM-PoC)	7
2.2.4 Projet Test en ligne pour cyclistes (OnRad):	8
2.2.5 Projet Plateforme d'entraînement et d'administration pour le Concordat CPSP (VTP)	8
2.2.6 Projet Infosearch (IFS)	8
2.2.7 Projet d'harmonisation des tableaux de codes (HTC)	9
2.2.8 Projet Secure Police Mail (SPMail – secEMAIL)	9
2.2.9 Projet Application d'association Prévention des cambriolages (App PC)	9
2.2.10 Projet Consultation en ligne des registres d'armes (association HIP-CLRA)	10
2.2.11 Projet Instant Messenger Police (App IMP – applications d'association HIP)	10
2.2.12 Projet nouvelle plateforme nationale de formation de la police (PNFP)	11
2.2.13 Suisse ePolice (association HIP-SeP)	11
2.2.14 Application Enquête spéciale (App SOE – applications d'association HIP)	11
2.2.15 Associations	11
2.3 Mandat OFPP	12
2.3.1 Rapport sur l'avenir des systèmes de télécommunications	12
2.3.2 Polycom / WEP2030	12
2.3.3 Réseau sécurisé de données (RSD)	13
2.3.4 Communication haut débit sans fil (Clbsf)	13
2.3.5 App Alertswiss	14
2.3.6 Suivi coordonné de la situation	14
2.4 Programme Harmonisation de l'informatique des institutions judiciaires (HIJP)	15
2.4.1 Généralités	15
2.4.2 Projet commun HIJP / HIP - Traitement des processus (HIJP / HIP-TP)	15
2.5 Programme Surveillance des télécommunications (ST)	15
2.6 Programme de remplacement de la plate-forme Système e-documents (ESYSP)	16
2.7 Portefeuille d'activités TIC	16
2.7.1 Appel d'urgence	16
2.7.1.1 Stratégie Appel d'urgence	16
2.7.1.2 Projet Gestion du service d'appels d'urgence	16
2.7.2 Groupe de travail Communication (GT Com)	17
2.7.2.1 Généralités	17
2.7.2.2 Réseau sécurisé de données (RSD)	17
2.7.2.3 Communication haut débit sans fil (Clbsf)	17
2.7.2.4 Révision de la loi sur les télécommunications (RS 784.10)	17
2.7.2.5 Polycom	17

2.7.2.6	Modification de l'ordonnance sur l'alarme	17
2.7.2.7	Passage à All IP de Swisscom	17
2.7.2.8	Fin de vie des cryptofax analogiques	17
2.7.2.9	Concession d'électronique spéciale	18
2.7.2.10	Révision Règlement des transmissions des polices suisses (RTPS)	18
3	RAPPORTS FINANCIERS	18
3.1	Introduction	18
3.2	Programme HIP	18
3.3	Bureau Informatique policière (IP)	20
3.4	Jugement de l'organe de révision externe BDO	22
4	BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2017	22
5	DESTINATAIRES	22

1 Introduction

Le présent rapport contient les activités et finances du Bureau Informatique policière (bureau IP) pour l'année 2016, plus particulièrement la gestion du programme Harmonisation de l'informatique policière (HIP) et diverses activités générales de technologies policières de l'information et des communications (TIC).

1.1 Organisation et personnel

La consolidation de la nouvelle organisation TPI, entamée dès 2015, a été poursuivie en 2016 dans les domaines des finances, du controlling et du reporting de programme. Il a notamment été veillé à ce que la structure hétérogène (TPI / HIP et diverses associations HIP juridiquement autonomes) n'empêche pas le règlement et la mise en œuvre les plus uniforme possibles des processus.

Le départ du stagiaire / assistant Cédric Jost a donné au bureau IP l'occasion de se préparer à une nouvelle phase du programme HIP. La mise en exploitation de très nombreux projets était prévue pour fin 2016 / début 2017; une adaptation de fonction a donc été demandée en février 2016 pour l'embauche d'un responsable du département Exploitation. Cette demande a été approuvée par le Comité de pilotage TPI, le Comité directeur CCPCS et le CP HIP. Après une longue vacance, un candidat prometteur – Ulrich Vogler – a signé juste dans les temps, le 1^{er} janvier 2017. Il va mettre sur pied le département Exploitation et sa première tâche portera sur la gestion intercantonale des applications pour la CLRA.

Par ailleurs, les bureaux TPI connaîtront en 2016 une double vacance de $\frac{3}{4}$ d'année. Le rythme de nombreux travaux d'optimisation devra donc être ralenti.

Membres du comité du programme HIP 2016

Deux mutations ont eu lieu fin 2016 au niveau du comité du programme HIP. Béatrice Métraux, Conseillère d'État, et le Commandant Karl Walker, ancien commandant de liaison pour le domaine stratégique Technique policière et informatique quittent le Comité du programme. Seules trois séances ont eu lieu en 2016; la 4^e a été remplacée par le règlement par voie de correspondance d'une décision sur les associations.

	26	27	28
<i>Hans-Jürg Käser</i> , Conseiller d'État BE (présidence)	x	x	x
<i>Peter Gomm</i> , Conseiller d'État SO	o	o	x
<i>Béatrice Métraux</i> , Conseillère d'État, VD	o	x	x
<i>Roger Schneeberger</i> , Secrétaire général CCDJP	x	x	x
<i>Thomas Würigler</i> , Commandant POCA ZH	o	o	o
<i>Karl Walker</i> , Commandant Police de Zoug	x	x	x
<i>Pascal Luthi</i> , Commandant POCA Neuchâtel	o	o	o
<i>Ralph Hurni</i> , Commandant Police municipale de Saint-Gall	x	x	x
<i>Nicoletta della Valle</i> , Directrice fedpol	v	v	v
<i>Jürg Noth</i> , Commandant Cgfr	v	v	x
<i>Christian Hirschi</i> , Chef de l'informatique DFJP	x	o	v
<i>Benno Bühlmann</i> , Directeur OFPP	v	v	v
<i>Markus Röösl</i> , Président Direction du programme HIP	x	o	x
<i>Gabriela Maurer</i> , Responsable du bureau IP	x	x	x
<i>Martin Page</i> , Responsable du département Projets et Applications, procès-verbal	x	x	x
<u>Invités permanents</u>			
<i>Bernhard Prestel</i> , conseiller en stratégie HIP	x	x	x
<i>Hanspeter Uster</i> , conseiller juridique HIP	x	x	x
<i>André Duvillards</i> , délégué RNS	x	v	o
<i>Andreas Brunner</i> , représentant Programme HIJP	x	x	v

Membres de la Direction du programme HIP & TIC en 2016

Un autre changement a également eu lieu à la Direction du programme HIP & TIC, puisque Dario Frigerio est parti en retraite. 8 séances ont été organisées dans l'année, dont une de deux jours à Eich, au bord du lac de Sempach.

	43	44	45	46	47	48	49	50
<i>Markus Rööslí</i> , Président Direction du programme HIP	x	x	o	x	x	o	x	x
Ruedi Baumgartner, représentant CCPC	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Raphael Niederhauser</i> , représentant Concordat de police de la Suisse du Nord-Ouest	x	x	x	x	x	x	x	o
<i>Ferdinand Feusi</i> , représentant OSTPOL	x	x	x	x	x	o	x	x
<i>Roger Muller</i> , représentant CCPC-RBT	o	o	x	x	x	x	o	x
<i>Daniel Hänni</i> , représentant Canton de Zurich	x	x	x	x	x	o	x	x
<i>Dario Frigerio</i> , représentant Canton du Tessin	x	x	o	x	x	x	x	x
À compter du 11 mars 2016 <i>Marc Jäger</i>								
<i>Yvonne Burger</i> , représentante DFF-Cgfr	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Philippe Brönnimann</i> , représentant DFJP-fedpol	o	x	x	o	x	o	x	x
<i>Thomas Kiener</i> , représentant DDPS-OFPP	o	o	o	x	o	x	x	o
<i>Peter Folini</i> , responsable Télématique Confédération & cantons	x	o	o	x	x	x	x	x
<i>Martin Page</i> , responsable du département Projets et Applications	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Gabriela Maurer</i> , responsable Bureau Informatique policière	x	x	x	x	x	x	x	x

Membres du comité de pilotage TPI 2016

Au sein du CP TPI, une mutation a également eu lieu en 2016. Les principaux changements en matière de personnel – présidence de l'organe et de la Direction du programme TP – n'ont pas eu lieu avant le passage en 2017 et avaient été préparés tout au long du deuxième semestre 2016. En 2016, le Comité de pilotage TPI s'est réuni cinq fois. La rencontre de deux jours prévue au Tessin a dû être raccourcie d'un jour et déplacée à Zoug en dernière minute.

	15	16	17	18	19
<i>Karl Walker</i> , Président Comité de pilotage TPI	x	x	x	x	x
<i>Martin Gächter</i> , représentant ospol	x	x	x	x	x
<i>Thomas Armbruster</i> , représentant CCPC	x	o	x	x	x
À compter du 29 avril 2016 <i>Michael Muther</i>					
<i>Jürg Coray</i> , représentant Concordat de police de la Suisse du Nord-Ouest	x	x	o	o	o
<i>Florian Walser</i> , représentant CCPC RBT	x	x	o	o	o
<i>Lorenzo Hutter</i> , représentant Police cantonale du Tessin	x	o	o	o	o
<i>Hans-Ruedi Troxler</i> , représentant Police cantonale de Zurich	x	x	x	x	x
<i>Thomas Kräuchi</i> , représentant DFJP-fedpol	x	x	x	x	x
<i>Stephan Lanz</i> , représentant DFF-Cgfr	x	x	x	x	x
<i>Jürg Treichler</i> , représentant Secrétariat général DDPS (statut d'observateur)	x	x	o	x	x
<i>Peter Keller</i> , Président Direction du programme TP	x	x	x	x	x
<i>Markus Rööslí</i> , Président Direction du programme HIP & TIC	x	o	x	x	x
<i>Peter Folini</i> , Président du groupe de travail Com	x	x	x	x	x
<i>Roland Stämpfli</i> , responsable du bureau TP	x	x	o	o	o
<i>Gabriela Maurer</i> , responsable du Bureau Informatique policière	x	x	x	x	x
<i>Patrick Guggisberg</i> , Chef de projet de la police de Zoug (assistance / procès-verbal)	x	x	x	x	x

Accord administratif de coopération policière

L'accord envisagé à l'origine a été jugé surdimensionné par la CCDJP, ce qui a conduit à sa nouvelle révision en profondeur. L'approbation du document à l'été 2016 a rencontré un large soutien de la part des membres de la CCPCS. Seul le Conseil d'État du canton de Zurich a fait part d'un avis négatif et souhaite une solution plus légère et moins coûteuse. En conséquence, la CCPCS a convoqué fin 2016 un groupe de travail Optimisation TPI / HIP / PPS, chargé de faire une proposition quant à la clarification et à l'optimisation des structures actuelles. La première rencontre de ce groupe *ad hoc* a eu lieu le 12 décembre 2016.

Cgfr, SRZ et des fournisseurs SGI. Quatre ateliers et près de quatre mois plus tard, la phase d'initialisation de toutes les livraisons importantes, notamment l'étude et l'analyse du fondement juridique, ont pu être présentées aux organes. Dans le cadre de l'étude, trois variantes ont été examinées. Les sujets liés à un transfert étendu des données d'intervention et à l'affichage des données de localisation des moyens d'intervention ont été évalués par les organisations participantes. Une analyse des avantages du point de vue des AOSS, des citoyens et des fournisseurs SGI et une évaluation de la faisabilité, de la vision et des coûts ont été réalisées pour évaluer les scénarios. La validation a été réclamée pour début 2017. Entre-temps, une stratégie Appels d'urgence à l'échelle de toute la Suisse a pu être finalisée et approuvée par les différents organes. En outre, la CCPCS a validé en juin 2016 un premier projet de mise en œuvre «Gestion des appels d'urgence». Afin de déterminer les dépendances mutuelles et d'éviter les travaux redondants, l'étude réalisée dans le cadre du projet NOW a été transmise aux comités de projet «Stratégie Appels d'urgence» et «Gestion des appels d'urgence» pour examen technique. Par ailleurs, la plate-forme d'échange de données constitue une composante essentielle et onéreuse du projet NOW. Avant d'engager les investissements correspondants, il convient de déterminer si cette plate-forme peut également être utilisée pour d'autres domaines d'application. C'est pourquoi une analyse des besoins et une analyse des exigences vont être effectuées, dans le cadre d'une étude préliminaire, afin que de futures autres applications puissent également profiter de la plate-forme d'échange de données. Cette étude technique préliminaire est mise en œuvre par l'équipe du projet «Mise en place de la gestion de l'architecture TIC». Le projet NOW est provisoirement suspendu, en attendant les résultats de ces deux clarifications. Une décision sur la suite de la procédure est attendue pour le début de l'été 2017.

2.2.2 Projet Mise en place de la gestion de l'architecture TIC Itération I

Ces dernières années, les organes de coordination HIP et TPI ont initié et mis en œuvre avec succès plusieurs projets. Différentes solutions et architectures d'applications ont été réalisées. Les travaux de conception effectués ont permis d'accumuler un trésor d'expériences qu'il faut rendre accessible pour de futures conceptions de solutions. Le projet Mise en place de la gestion de l'architecture TIC pour HIP / TPI doit, dans une première itération, permettre l'adressage des principaux champs d'action, par exemple l'Identity Access Management (IAM) ou les interfaces. Cette base doit être étendue, en fonction des besoins, dans d'autres itérations.

L'équipe de projet s'est réunie le 16 mars 2016 pour le lancement et un premier atelier. L'enquête préalable a demandé aux architectes TIC quelle était la nécessité d'agir. Le travail de projet s'est poursuivi lors de conférences téléphoniques et de trois autres ateliers. Dans le cadre de la première itération, fin septembre, les résultats d'architecture ci-après ont pu être traités et approuvés par les organes:

- Manuel de gestion de l'architecture TIC
- 5 concepts d'architecture: architecture d'affaire, architecture de données, architecture de référence application HIP, architecture d'infrastructure, topologie réseau, IAM
- 5 principes d'architecture:

Les domaines d'action suivants ont la plus haute priorité:

- une gestion centralisée des identités et des accès, comprenant les sujets relatifs au réseau correspondants,
- le stockage des données et
- la conception de logiciels comme service.

L'équipe de projet a formulé à l'intention du comité de projet (Comité de pilotage TPI) des recommandations dont la mise en œuvre a été examinée par les organes et intégrée à la demande de deuxième itération.

Fin 2016, le mandat du projet était prêt pour le lancement d'une deuxième itération. Ces travaux préparatoires sont financés en grande partie sur le budget du programme HIP et ce financement dépend de l'active coopération des représentants des corps au sein de l'équipe de projet.

2.2.3 Projet gestion centralisée des identités et des accès: *proof of concept* (IAM-PoC)

Les résultats du projet et les recommandations de la première itération de l'équipe d'architecture ont été discutés en détail au sein de la direction du programme et des autres organes. La première mesure immédiate réalisée a constitué en l'établissement, à l'été 2016, d'un *proof of concept* de gestion centralisée des identités et des accès HIP / TPI, c'est-à-dire d'une gestion centralisée des utilisateurs. On a donné la priorité à cette demande de projet par rapport aux autres travaux d'architecture, car il fallait trouver au plus vite une alternative au portail onéreux DFJP-SSO. L'objectif poursuivi est de disposer d'une solution économique et fiable, qui permette aux corps et aux partenaires de la police de se connecter de manière centralisée à la plate-forme IAM, ainsi que d'entrer et de muter seulement une fois les données utilisateur (Single-Sign-On). Outre les coûts de l'infrastructure de la plate-forme IAM et l'intégration d'une application dans le service, il faudra à l'avenir également éviter une gestion des utilisateurs

multiple, fastidieuse et manuelle. L'objectif de l'étape de projet en cours est d'esquisser une solution possible, lors d'une brève phase de conception, et de la mettre à disposition avec un *proof-of-concept* pour un premier service HIP. La première application concernée sera l'app IMP. Le concept est élaboré de manière à permettre de futures intégrations au portail DFJP-SSO ou au réseau identitaire Suisse (IDV) de la CPS/SECO. En conséquence, la solution IAM de HIP/TPI est mise en place conformément aux normes eCH dans le domaine Suisse Trust IAM (STIAM). Les travaux ont commencé en septembre et s'étendront jusqu'en 2017. La moitié du financement de cette phase de projet est imputée sur le budget du programme HIP, l'autre moitié étant prise en charge par l'OFPP.

2.2.4 Projet Test en ligne pour cyclistes (OnRad):

Le sous-groupe Instructeurs routiers de la CCCS prévoit le développement d'un test de cyclisme en ligne à l'intention des élèves de 5^e année. D'une part un environnement d'entraînement attrayant et ludique doit être proposé aux élèves; de l'autre, la fonctionnalité d'un test assorti d'un certificat doit être prévue. Le projet a été proposé aux comités TPI qui l'ont approuvé. Les commandants ont également pris connaissance du projet et l'ont approuvé. Le projet n'a toutefois pas été intégré au portefeuille HIP en 2016, la question du financement restant notamment encore à clarifier. Dans sa phase d'initialisation, le projet a de ce fait reçu le soutien considérable de l'informatique de la POCA ZH. Fin 2016, une équipe de projet est parvenue à s'établir correctement sur le plan organisationnel, financier et des dispositions sur les marchés publics; une demande de réalisation de projet a donc été déposée auprès du HIP. La demande de financement déposée en septembre 2016 auprès du Fonds de sécurité routière (FSR) a été approuvée le 20 décembre 2016; le crédit de projet accordé est de 425 304 CHF (TVA comprise). Les coûts d'investissement sont ainsi entièrement couverts. Reste seulement à trouver via les structures HIP une solution pour les coûts d'exploitation 2017.

2.2.5 Projet Plateforme d'entraînement et d'administration pour le Concordat CPSP (VTP)

A l'occasion de la réunion du comité de programme HIP du 25 février 2016, un nouveau projet a été intégré au portefeuille de projet HIP et sa réalisation a été autorisée. Pour le soutien technique des tâches du concordat portant sur des prestations de sécurité privées (CPSP), une solution basée sur Internet a été réalisée d'ici fin 2016, avec laquelle le processus complet des procédures d'enregistrement, de déroulement, de formation et d'autorisation de personnel de sécurité privé pourra être réalisé. Cette solution VTP pourra être utilisée par les autorités / polices même sans devoir rejoindre le concordat ou l'association CPSP. VTP, l'association HIP correspondante a été créée le 17 mars 2016. Dans les mois qui ont suivi, une solution attractive du point de vue financier a pu être mise en place. Elle aurait dû entrer en exploitation début 2017. Malheureusement, une expertise de la Comco est venue ruiner les plans non seulement du Concordat CPSP, mais aussi de cette plateforme de formation et de gestion informatique. La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a décidé, lors de son assemblée d'automne des 17 et 18 novembre 2016, que le concordat relatif aux prestations de sécurité privées n'entrerait pas en vigueur comme prévu au 1^{er} janvier 2017. Cette décision temporaire a été définitivement confirmée après l'examen détaillé de l'expertise lors de l'assemblée du printemps 2017 de la CCDJP.

2.2.6 Projet Infosearch (IFS)

Le projet Programme de gestion Informateurs / Personnes de confiance remonte à 2013. Entretemps, il a plusieurs fois changé de dénomination, le nom le plus en usage étant Infosearch. Le projet, lancé sur une initiative des cantons romands, a connu quantité de difficultés de démarrage et perdu de sa dynamique suite au départ du responsable interne de projet, Kurt Bader. Ce n'est que grâce au soutien apporté fin 2015 par les deux corps zurichois et l'implication d'un responsable externe de projet que les travaux ont repris en 2016. Suite à d'intenses semaines d'évaluation, le choix a pu être fait le 15 février 2016 parmi quatre prestataires invités. Le 25 février 2016, le comité du programme HIP a donné son approbation pour la validation de la réalisation du projet. Outre un rapport prestation / prix satisfaisant, la solution choisie a l'avantage de couvrir au mieux les exigences des spécialistes sur la base d'un développement individuel. Le code du programme est la propriété de l'association HIP Infosearch, créée le 17 mars 2016. Les coûts de maintenance et d'exploitation sont ainsi moindres, et le lancement auprès d'autres corps éventuels n'aura qu'une incidence minime sur l'ensemble des coûts. L'infrastructure technique nécessaire a été conçue de manière à pouvoir également être préparée et exploitée par de plus petits corps. Dans le cadre de la démarche de développement du programme HIP, une méthode Agile a été utilisée pour la première fois – le modèle d'approche Scrum. Les différentes étapes ont été franchies en accéléré, le délai d'introduction étant début 2017. Le fournisseur a livré l'application en 3 *sprints* (un *sprint* étant un incrément de la fonctionnalité totale). L'approche flexible a permis de commander déjà six des neuf fonctions supplémentaires identifiées. L'installation d'un prototype au sein de la PM ZH, après les deuxième et troisième *sprints*, s'est révélée très efficace. Il a permis aux experts de tester (expérimenter) le système

et l'infrastructure sur place, dès la phase de développement, ce qui a constitué une précieuse contribution pour la poursuite de la réalisation. Les experts sont d'avis que le résultat aujourd'hui doit prendre la forme d'une solution complète et globale pour le lancement de l'exploitation qui soit une aide pour les domaines spécialisés concernés et qui offre un haut niveau de protection des informations qui y sont stockées. La réception définitive aura lieu le 8 décembre 2016. Dans l'état actuel des choses, la mise en service au sein du premier corps pourra se faire sans problème en janvier 2017.

2.2.7 Projet d'harmonisation des tableaux de codes (HTC)

Les travaux relatifs au projet HTC ont bien avancé depuis leur début il y a environ 4 semaines. Le 22 mars 2016 a eu lieu une autre journée du nouveau comité de consultation Responsables de codes. Le projet partiel Organisation a ainsi pu être clos définitivement et transmis à l'exploitation opérationnelle. Depuis, les structures et processus ont fait leurs preuves au quotidien.

À la demande du bureau SCOCI, les tableaux de codes Modus Operandi ont été complétés en 2016 et étendus à la cybercriminalité; ils sont disponibles au téléchargement depuis le 1^{er} juillet 2016. L'environnement policier utilise ainsi environ 100 tableaux de codes harmonisés. Les codes RIPOL pourront désormais être proposés en dehors du réseau KomBV-KTV, ce qui signifie que Suisse ePolice pourra également accéder à ces codes. L'extension correspondante a été effectuée dans le cadre de la mise à jour d'automne 2016.

Les premières analyses d'alternatives ont eu lieu en mars 2016 avec le CSI-DFJP pour le projet partiel Téléchargement central des codes suspendu en 2015 pour manque de rentabilité. Diverses approches ont été étudiées. Finalement, après un examen approfondi de la situation, on a dû renoncer à un téléchargement entièrement centralisé de l'ensemble des tableaux de codes via le service web, car l'intégration des 5 à 7 tableaux restants aurait entraîné des coûts trop élevés. La synchronisation des codes Armada est encore prévue d'ici au printemps 2017. Ainsi, ce tableau peut également être téléchargé de manière centrale au format Excel. Près de 90% sont disponibles sous forme de prestation web. Le projet partiel approche ainsi de son échéance.

Seule l'harmonisation du catalogue des infractions pénales Vostra – Ripol n'a pas pu être achevée comme prévu. Le projet NewVostra, lancé par l'Office fédéral de la justice, a créé de nouvelles dépendances, mais également fait apparaître de nouvelles possibilités. L'objectif est *un seul* tableau commun des infractions pénales pour Vostra et Ripol. La faisabilité technique est en cours de clarification. Afin que les exigences et les besoins des corps de police soient également pris en compte dans le projet NewVostra, le responsable du département Projets et responsable du projet HTC continuera de s'impliquer dans le groupe spécialisé Vostra-Ripol. Lors de sa réunion d'automne 2016, la CCDJP a décidé de constituer une provision pour la synchronisation des tableaux des infractions pénales, mais de clore dès 2017 le projet HTC et de transférer la réserve ainsi disponible pour le projet au programme HIP.

2.2.8 Projet Secure Police Mail (SPMail – secEMAIL)

En décembre 2015, le comité du programme HIP a autorisé la réalisation du projet SPMail et en janvier 2016, une enquête a été effectuée dans les corps pour savoir qui désirait y participer. L'enquête d'intérêt auprès des cantons a donné un résultat très réjouissant. Excepté le canton de Genève, toutes les polices cantonales, les polices municipales ZH et SG ainsi que la police nationale de la Principauté du Liechtenstein participent au projet, rejoint par la police des transports CFF. Une couverture nationale dans l'environnement de la police assurera à l'avenir aux utilisateurs une amélioration significative de la sécurité des données dans la communication par e-mail entre cantons et ce, sans générer de travail supplémentaire trop important.

Un concept détaillé a été mis au point avec Bedag en 2016 et diverses propositions de solution pour l'implémentation auprès des participants ont été envisagées. Chez les participants au projet pilote (POCA ZH, PM ZH et POCA BE), une première phase de test a eu lieu à l'automne. Le PoC a été réceptionné dans les temps, le 15 décembre 2016, dans le but de conclure le contrat avec Bedag à la fin de l'année. Une phase pilote est planifiée pour janvier de sorte que le lancement puisse commencer dès février 2017. Diverses autres autorités, qui collaborent étroitement avec la police et peuvent avoir un intérêt à cette solution, se sont également annoncées dans le cadre de l'enquête sur le projet. Elles pourront être prises en considération ultérieurement, dans un projet d'extension, après lancement du projet initial auprès des corps de police. La désignation tient déjà compte de l'extension prévue. Le service du projet SPMail a été rebaptisé secEMAIL et le terme «police» supprimé.

2.2.9 Projet Application d'association Prévention des cambriolages (App PC)

Après des préparatifs très approfondis, l'association App PC a été fondée le 23 novembre. Simultanément, la commande de mise en œuvre a été passée aux fournisseurs de logiciels allemands. L'analyse préalable a été terminée fin février et la spécification détaillée rapidement établie. La structure d'application avance à grands pas. Afin de mieux tenir compte du concept HIP, une adaptation de la spécification

a été entreprise: les principaux documents de conseil (tels que brochures, documentations, etc.) des différents corps doivent pouvoir être activés pour leur utilisation par d'autres corps. L'utilisation de données des bases cohérentes dans la mesure du possible est dans l'intérêt de l'harmonisation nationale, même si les corps sont autonomes dans leur travail de consultation et qu'aucun échange de données sur les consultations n'est prévu. Un prototype de l'application a pu être présenté à un large public dès novembre. À la fin de l'année, le développement accusait un léger retard, et le projet se trouve de ce fait sur la dernière ligne droite avant la mise en service. Trois corps *followers* ont néanmoins adhéré à l'association.

On peut se demander pourquoi un «produit de niche à petite échelle» fait partie du portefeuille HIP. En principe, la gestion du programme HIP soutient tous les efforts pour entreprendre ensemble de nouveaux développements et se met à disposition en tant que plateforme d'information afin d'accorder l'attention nécessaire aux solutions réalisées et exploitées en commun. L'app PC a le potentiel d'une diffusion nationale, voire internationale. On estime en outre qu'une approche générique dans d'autres branches présente également un potentiel intéressant; quant à un éventuel succès financier, il serait aussi bénéfique à l'association App PC. Informations complémentaires, en particulier sur les finances, dans le rapport annuel de l'association HIP-App PC. Les personnes autorisées peuvent consulter l'Intranet.

2.2.10 Projet Consultation en ligne des registres d'armes (association HIP-CLRA)

L'année 2016 a été placée entièrement sous le signe de la mise en service définitive et intégrale de la CLRA – après l'annulation d'un projet qui a demandé plusieurs mois. Le délai référendaire pour la révision de la loi sur les armes est arrivé à échéance sans entrée le 14 janvier 2016. En mars, une consultation des offices portant sur l'ordonnance sur les armes a encore suivi; le 1^{er} juillet 2016 la loi révisée sur les armes a pu entrer en vigueur. Suite aux nouvelles conditions-cadres, la base légale du provisionnement des données d'utilisateur a dû être intégrée au dernier moment à l'ordonnance sur les armes, via le portail SSO. Cela a été possible grâce au soutien actif de fedpol. À côté de la planification pour la mise en place de l'environnement d'exploitation, des négociations de prix ont dû être conduites avec le CSI-DFJP pour les coûts d'exploitation de la gestion des utilisateurs par le biais du portail SSO. Grâce au succès des négociations juste avant la mise en exploitation, un contingentement des utilisateurs a pu être évité au dernier moment. Les préparatifs ont été intenses pendant les mois d'été. Comme prévu, la CLRA a été intégralement mise en service le 1^{er} octobre. Avant la fin de l'année, presque tous les cantons ont fourni leurs données et fait enregistrer leurs utilisateurs. Le transfert progressif de l'exploitation au bureau Informatique policière a été réalisé fin 2016; la clôture officielle du projet, décompte de projet et rapport final inclus, est prévue pour l'assemblée de printemps de la CCDJP. Informations complémentaires, en particulier sur les finances, dans le rapport annuel de l'association HIP-CLRA. Les personnes autorisées peuvent consulter l'Intranet.

2.2.11 Projet Instant Messenger Police (App IMP – applications d'association HIP)

L'application IMP a pour objectif une communication sécurisée cryptée au sein des corps de police et entre eux. 2016 a vu la clôture de la phase de réalisation de ce projet. Après que le test d'acceptation de fonctionnement a pu s'achever avec succès le 29 février 2016, les travaux de préparation sont en cours pour la réception du système le 18 avril 2016 pour les versions iOS et Android. La version Windows Phone a été abandonnée en raison des résultats d'une enquête sur le nombre d'utilisateurs; il se peut qu'elle soit mise en œuvre ultérieurement dans le cadre de la gestion des modifications en cas de besoin. Outre l'étendue initialement prévue du projet, les conditions techniques de connexion nécessaires à l'introduction prévue d'un IAM / HIP / TPI (gestion des identités) ont été créées. Au courant des mois de juin et de juillet, les corps ont entamé les travaux en vue de la mise en service opérationnelle. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les membres de l'association et les organisations partenaires sont autorisés à utiliser l'application. Tous les participants n'utilisent pas encore l'application, car, outre que la date de mise en service est fixée par les organisations elles-mêmes, cela dépend de différents facteurs. Des propositions d'extension et d'optimisation du système ont été soumises de manière appropriée. Les premières expériences d'exploitation ont montré que la saisie du mot de passe et la sonnerie devaient être optimisées. C'est pourquoi, lors d'un changement de version en novembre, outre la mise à jour, la fonction TouchID et une sonnerie pouvant être sélectionnée par *chat* ont également été intégrées au nouveau système d'exploitation. Durant les premiers mois d'exploitation, de juillet à novembre 2016, les utilisateurs activés jusqu'à la fin de l'année (13 200) ont envoyé quelque 46 900 messages. D'autres corps suivront en 2017. L'application connaîtra une diffusion de grande ampleur, une fois le déploiement achevé, et sera également à la disposition de fedpol, des Cgfr et de la Principauté du Liechtenstein. Le rapport final du projet sera soumis à l'approbation de la CCPCS et du CP HIP lors des premières réunions de 2017. Dans les prochains mois, d'autres expériences d'exploitation seront recueillies, puis évaluées. L'exploitation de l'app IMP se poursuit dans le cadre de l'association Applications HIP, gérée par un bureau externe. Informations complémentaires, en particulier sur les finances, dans le rapport annuel de l'association.

2.2.12 Projet nouvelle plateforme nationale de formation de la police (PNFP)

La plateforme nationale de formation de la police (PNFP) de l'ISP est passée au stade productif à la mi-mars 2016 www.edupolice.ch. Toutes les données des utilisateurs ont été migrées au cours des semaines précédentes. La dernière réunion du Comité de projet PNFP s'est tenue le 27 mai 2016. La première phase du projet est ainsi terminée et la nouvelle plateforme est dûment maintenue en activité de manière adéquate dans le portefeuille de produits de l'ISP. Le projet est ainsi officiellement clôturé pour le programme HIP. Les rapports seront à l'avenir réalisés directement via l'ISP.

La phase II du projet a débuté par une enquête auprès des commandants et des directeurs des centres de formations régionaux. Le but était de clarifier leurs intérêts, d'utiliser le logiciel PNFP également pour leurs propres besoins. Près d'une douzaine d'organisations plutôt modestes (corps, CFR et fedpol) ont déclaré souhaiter trouver une solution destinée aux mandants, alors que d'autres envisagent une participation. Après 6 mois d'exploitation, le bilan de la PNFP est positif. Les processus IT mis à disposition offrent de nouvelles prestations et améliorent sensiblement la gestion de la formation pour l'Institut Suisse de Police (ISP) et ses partenaires (corps de police, centres de formations régionaux, participants, formateurs, etc.). Avec le soutien de l'ISP, la police de Zoug a mené un projet pilote visant à gérer les processus de formation avec le logiciel PNFP. Ce mode opératoire doit simplifier l'intégration prévue à partir de 2017 d'environ dix autres Corps de police, qui ont déjà manifesté leur souhait de devenir mandants PNFP.

Outre les projets liés à l'intégration de mandants, des optimisations et extensions du système seront mises en œuvre à partir de 2017, en fonction des ressources disponibles. La priorité est donnée à la transmission de contenus de formation, en particulier par le biais d'un *e-learning*, afin de pouvoir répondre à l'échelle nationale, aux besoins définis par la CCPCS.

2.2.13 Suisse ePolice (association HIP-SeP)

La plateforme Internet Suisse ePolice est exploitée depuis fin 2013. Elle dépend d'une association juridiquement indépendante. Dans ce cadre, il convient simplement de signaler le point suivant: lors d'une assemblée générale extraordinaire de l'association HIP Suisse ePolice du 11 novembre 2016, la décision a été prise de procéder à un nouvel appel d'offres pour le produit et l'exploitation de la plateforme SeP et à une comparaison de prix avec d'autres prestataires. Outre une diminution substantielle des coûts d'exploitation, l'objectif est également d'innover en matière de fonctionnalités et de design (*responsive design*). Dès que les préparatifs nécessaires seront achevés, une demande de projet appropriée sera déposée auprès du comité du programme HIP. Le remplacement de la première application HIP approche. Informations complémentaires, en particulier sur les finances, dans le rapport annuel de l'association HIP-SeP.

2.2.14 Application Enquête spéciale (App SOE – applications d'association HIP)

L'application Enquête spéciale dépend depuis août 2014 d'une association juridiquement indépendante et publie un rapport annuel et comptable distinct.

2.2.15 Associations

Les motifs de création des associations durant la phase initiale du programme HIP sont parfaitement valables. Avec la croissance constante du programme HIP, la solution initialement pragmatique revêt cependant des structures de plus en plus complexes. Il en résulte, d'une part, la hausse des frais administratifs généraux et de l'investissement temporel représentants de milice et, d'autre part, la baisse de la contrôlabilité des finances de l'ensemble de la structure. Quatre associations HIP existaient début 2016 (CLRA, app SOE, SeP et app PC). Elles ont été rejointes en cours d'année par IFS et VTP. Pour éviter de devoir mettre sur pied une application supplémentaire pour l'application IMP, une révision des statuts a été décidée à l'occasion de l'assemblée des membres de l'association SOE du 22 avril 2016, permettant la gestion par une seule association de plusieurs applications. L'association a également été rebaptisée «Applications HIP». Le projet des nouveaux statuts a été autorisé par le comité du programme HIP par voie de circulation le 22 mars 2016. Plus tard, cette association prendra également en charge l'exploitation du service secEMail. Les expériences montreront si cette procédure conduit à une simplification de la collaboration et à une charge moins importante des parties prenantes au niveau temporel. D'autres réflexions en direction d'une solution globale intégrée sont en discussion et sont menées de façon coordonnée avec les travaux de préparation du centre de compétences Coopération policière.

2.3 Mandat OFPP

2.3.1 Rapport sur l'avenir des systèmes de télécommunications

Le 18 décembre dernier, le Conseil fédéral a mandaté au DDPS la réalisation d'un état des lieux des projets ayant trait aux télécommunications, importants pour la protection de la population suisse. Le rapport doit identifier les systèmes essentiels à une protection appropriée de la population suisse et qu'il convient par conséquent de réaliser ou de développer rapidement.

En accord avec les présidents CG MPS et CCDJP, il a été convenu de transmettre le rapport de début septembre à fin novembre 2016 pour consultation par les cantons, les offices fédéraux intéressés et les exploitants d'infrastructures critiques. Début septembre, les présidents CCDJP et CG MPS ont pris les décisions suivantes:

- élaboration d'un modèle de prise de position commun à la CCDJP et à la CG MPS pour les cantons
- D'ici mi-novembre, les cantons enverront leur prise de position, y compris commentaires et complément, aux deux secrétariats généraux.
- Ces derniers consolident les avis cantonaux et rédigent une prise de position définitive d'ici au 30.11.2016. Les positions ne faisant pas partie de la majorité seront aussi prises en considération.

En étroite collaboration avec les secrétaires généraux CG MPS et CCDJP et HIP, le modèle de prise de position a été établi et envoyé aux membres de la CCDJP et de la CCPCS le 23 septembre.

Le résultat de la consultation est important pour l'évaluation politique au sein du DDPS, sur la plate-forme politique du Réseau national de sécurité ainsi qu'au Conseil fédéral. Une première évaluation a montré que les cantons souhaitent tout particulièrement une clarification des questions de compétences et de finances.

Le rapport révisé doit être présenté au Conseil fédéral au plus tard fin 2017. Le DDPS a demandé à l'Office fédéral de la protection civile OFPP d'en concevoir les bases.

2.3.2 Polycom / WEP2030

WEP2030

En raison de l'organisation fédérale des infrastructures Polycom, les cantons n'ont en général commencé à mettre leur réseau partiel Polycom en place que lorsqu'il s'est avéré nécessaire de remplacer le réseau correspondant de la police cantonale – la phase de développement a par conséquent duré de 2000 à 2015. Le noyau de Polycom est constitué d'informatique de haut niveau. Il est donc compréhensible que plusieurs actualisations de matériel et de logiciels soient nécessaires sur la durée et que certains produits soient abandonnés. Le besoin global des composants de base de Polycom, appelés médiateurs, a été satisfait suffisamment tôt par la Confédération (armasuisse) afin d'éviter que le réseau ne puisse pas être achevé en cas d'abandon.

En mai 2008, Siemens (prédécesseur d'Atos) a informé armasuisse de l'abandon prévu des composants de base et du début du délai contractuel de 10 jours relatif au reste des livraisons d'actualisations de logiciels et de matériel de remplacement. Il est alors apparu clairement que le fabricant du système Airbus ne supportera plus l'ancienne technologie TDM (Time Division Multiplex) et sera remplacé par la technologie IP (protocole Internet). En juillet 2014, dans le cadre d'une initiative de l'OFPP et d'ateliers effectués en collaboration avec Atos et des représentants du GT Com, on a cherché des concepts rendant possible une mise en œuvre par étapes n'influant pas trop sur l'exploitation en cours.

Au vu du risque d'éclatement de Polycom, de l'urgence et de l'incertitude du financement de Polycom-WEP2030 a été une *taskforce* a été créée début décembre 2015 dans le but de trouver le plus rapidement possible des solutions applicables. La bonne avancée des travaux a permis dès le 21 décembre la signature par l'OFPP et Atos d'un accord de coopération PolycomWEP2030. Le 28 décembre 2015, la passation de marché de gré à gré a été publiée sur la plateforme d'appels d'offres SIMAP. Fin mars 2016, un contrat a été signé, qui règle les composants nationaux, mais aussi les conditions d'échange des stations de base des exploitants de réseau partiel (Cgfr et cantons). Les exploitants de réseau partiel ont ainsi trouvé une solution peu onéreuse.

Dans le cadre du processus politique, les présidents CCDJP et à la CG MPS, entre autres, ont été auditionnés par la Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N). Le responsable du département Télécommunication a pu les accompagner. Le 20 septembre, le Conseil national a ensuite approuvé le crédit Polycom dans son intégralité. Le 6 décembre, le crédit a été approuvé par le Conseil des États, garantissant ainsi le financement de PolycomWEP2030 au niveau de la Confédération. Durant l'année 2016, les travaux de projet ont progressé comme prévu.

Concept IP

En novembre 2013, le GT Utilisateurs de Polycom a adopté un concept de redondance IP. Une autre variante, plus aisée à réaliser avec le réseau de commandement Suisse, a été envisagée, mais elle présentait des lacunes au niveau de la disponibilité. Sur intervention – notamment de représentants de la police –, on a cherché une solution présentant une disponibilité nettement plus élevée. Le concept mis au point à l'occasion de cinq ateliers a été approuvé par le GT Utilisateurs de Polycom lors de la séance du 5 décembre 2016. La réalisation de mesures de mise en œuvre du concept a été demandée par l'OFPP lors de la BAC.

Révision totale des conditions et contraintes liées au réseau radio suisse de sécurité POLYCOM (C&C)

Lors de la 44^e séance, le 20 novembre 2014, le GT Utilisateurs a mandaté la gestion du projet Polycom en vue de procéder à une révision totale des conditions et contraintes. La mise en service prévue pour 2015 du dernier réseau partiel Polycom permettant la clôture de la phase de mise en place, il a été décidé de reprendre à zéro les C&C. Au cours d'un processus coûteux s'étendant sur plus d'un an, les besoins et les conditions de toutes les parties prenantes Polycom ont été rassemblées, consolidées et discutées au sein du GT Utilisateurs. À l'occasion de leur 51^e séance, le GT Utilisateurs de Polycom a validé les nouvelles C&C et les a transmises pour approbation à la Commission Télématique des AOSS. Lors de sa séance du 22 septembre 2016, la Commission Télématique des AOSS a approuvé les C&C Polycom, version 4.1, du 1^{er} septembre 2016.

2.3.3 Réseau sécurisé de données (RSD)

Du point de vue d'une évaluation globale de la sécurité des risques, et selon le DDPS, la réalisation du Réseau sécurisé de données (RSD) dans le cadre de la protection civile ainsi que du système d'accès aux données correspondant Polydata ne serait pas dénuée d'importance (Polydata: les applications fermées telles que Polyalert ou Polycom sont indispensables. Selon le rapport sur l'avenir des systèmes de télécommunication liés à la protection civile, le DDPS envisage de réaliser le RSD/Polydata dès 2019, afin de permettre la mise en service du réseau de base et le premier raccordement pour chaque canton en 2022. Cela permettrait également d'abandonner le système de transmission des alertes VULPUS, obsolète. Les autres raccordements sont prévus dans les phases ultérieures.

2.3.4 Communication haut débit sans fil (Clbsf)

Les Autorités et Organisations chargées du Sauvetage et de la Sécurité (AOSS) et les exploitants d'infrastructures critiques sont souvent contraintes de recourir aux connexions de données sans fil pour réaliser leurs tâches et gérer les événements, et en sont parfois même tributaires. Les moyens de communication actuellement utilisés sont fondés sur l'infrastructure des fournisseurs commerciaux (généralement Swisscom). Si les réseaux commerciaux permettent généralement de couvrir les besoins des AOSS à faible coût en fonctionnement «normal», un grand événement, un incident important ou une panne de courant suffisent généralement pour surcharger, voire mettre les réseaux hors service, ce qui les rend inutilisables pour les organes de sauvetage et de sécurité. Peu importe qu'il s'agisse de données ou de transmission vocale (téléphone): Polycom est alors le seul moyen de communication disponible.

C'est la raison pour laquelle la Commission Télématique des AOSS a chargé le groupe de travail Communication à large bande sans fil de l'identification concrète des besoins des différentes parties prenantes et de l'élaboration de solutions possibles. Ce groupe de travail a pris pour base l'analyse préliminaire HIP Communication mobile fiable (CMF) du 10 décembre 2013 et l'étude de marché du 30 novembre 2014. L'identification des besoins a été réalisée au cours du second semestre 2015 à l'aide d'un questionnaire adressé à différentes organisations. Parallèlement, six scénarios de satisfaction des besoins liés à la communication de données, allant du maintien de la situation actuelle à l'extension d'un réseau LTE propre, ont été étudiés et évalués. Sur la base de ces enseignements et de ces résultats, le groupe de travail Communication à large bande sans fil de la commission Télématique des AOSS a approfondi l'élaboration du scénario no 5, pouvant être décrit comme suit:

- élaboration d'un noyau LTE et production de cartes SIM propres pour les utilisateurs autorisés de la communication à large bande sans fil,
- service d'itinérance avec un ou plusieurs exploitants de réseau mobile commerciaux, afin de pouvoir utiliser leur(s) réseau(x) (avantage: vaste couverture de réseau immédiate).
- Chaque partenaire de communication à large bande sans fil peut créer ses propres sites d'émission selon les besoins, devant satisfaire les Directives sur la communication à large bande sans fil qui doivent encore être rédigées; il dispose ainsi d'une infrastructure protégée contre les coupures de courant et les surcharges. Cette infrastructure peut être utilisée par tous les partenaires. Ces zones peuvent par exemple être des centres urbains ou des vallées non couvertes par des fournisseurs commerciaux.

Outre les moyens financiers nécessaires, la condition préalable à la réalisation de la communication à large bande sans fil est l'attribution de suffisamment de radiofréquences dans la bande 700 MHz.

Au cours de l'été 2016, deux essais de terrain relatifs à la communication sans fil à haut débit ont été effectués, en concertation avec le groupe de travail sur la communication à large bande sans fil de la Commission Télématique des AOSS.

La police cantonale de Saint-Gall a testé, en collaboration avec les sociétés WZ Systems AG et Sunrise, les possibilités de priorisation de la communication de données des AOSS, sans mettre en place de sites d'émission supplémentaires. Les connexions de données prioritaires seront opérationnelles lors de la fête de la vieille ville.

À l'occasion de la «Züri Fäscht» et de la «Streetparade», Protection et Secours Zurich, la police cantonale et la police municipale de Zurich ont procédé à un second essai de terrain, conjointement avec leur partenaire Swisscom Broadcast. Des émetteurs LTE propres ont été installés et reliés au «core» de Swisscom Broadcast sur deux sites d'émission Polycom existants. Les fréquences mises à disposition par l'OFCOM pour cet essai ont permis de mettre en place et d'utiliser un «réseau de données AOSS» dédié. En outre, ce «réseau de données AOSS» dédié a été raccordé de telle sorte au réseau mobile de Swisscom qu'il était possible de passer directement d'un réseau à l'autre (service d'itinérance national). Ces deux essais se sont déroulés de manière très satisfaisante et ont fourni de précieux résultats.

2.3.5 App Alertswiss

A l'heure actuelle, il n'existe pas de possibilité en Suisse d'informer la population en l'espace de quelques minutes sur des cas de catastrophe ou de situation d'urgence. A l'avenir, les centrales d'intervention des polices cantonales et les organes de direction / états-majors cantonaux devront pouvoir le faire par le biais d'alertes et d'une communication d'événements via les téléphones mobiles et d'autres canaux.

Dans ce projet dirigé par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les cantons AG, BE, BS, FR, SZ, UR, VD et VS sont représentés depuis le début au comité spécialisé, en plus de HIP. Le secrétaire général de la CG MPS, le président du groupe spécialisé chefs d'état-major des cantons ainsi que le porte-parole du gouvernement du canton AG sont actuellement représentés dans le comité de projet.

Après avoir analysé différentes variantes, le comité spécialisé et le directeur de projet recommandent à l'unanimité Polyalert (le système existant relatif au pilotage des sirènes) pour développer l'alerte et la communication des événements par le biais des téléphones mobiles. L'extension prévue doit permettre de saisir dorénavant dans Polyalert également des annonces d'alertes et des informations spécifiques aux événements (par exemple des indications de comportement) et de les diffuser par le biais de l'application Alertswiss et du site Internet. Le raccordement à des canaux de diffusion supplémentaires sera planifié dans une deuxième étape de développement. Cette architecture garantit d'une part le couplage avec le pilotage des sirènes, ce qui permet une communication plus rapide en cas de fausse alerte et, d'autre part, l'utilisation et le développement d'un système établi et connu.

La phase actuelle de concept est axée sur la conception de l'architecture détaillée et des fonctionnalités, et sur le processus commercial (appel d'offres OMC). La phase de conception doit se terminer en mars 2017 et sera suivie du prochain rapport. Les représentants actuels des corps participeront également à la phase de conception.

2.3.6 Suivi coordonné de la situation

Le 22 janvier 2016, le directeur de projet, le Dr Olive Wetter, suppl. C domaine spécialisé état-major fédéral et planification de la prévoyance à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), a donné au comité de pilotage TPI (TPI-CP) des informations sur le projet et le mandat d'initialisation du projet. Le mandat d'initialisation du projet a été présenté pour approbation à la réunion de travail I de la CCPCS du 22 mars 2016 qui en a pris connaissance et l'a approuvé. Dans un premier temps, Peter Folini a représenté les intérêts de la police dans l'équipe principale. Les autres personnes de l'environnement policier chargées d'être membres de l'équipe principale ont été annoncées à l'OFPP en avril 2016.

Un questionnaire a été distribué aux différentes organisations au deuxième trimestre 2016 afin de faire le point de la situation actuelle et de recueillir les exigences sommaires des différentes parties prenantes. Le texte de l'enquête a été discuté au sein de l'équipe principale le 18 mars, puis consolidé et adopté lors du 3^e atelier Suivi coordonné de la situation le 15 avril 2016. L'enquête sur la situation actuelle et les exigences sommaires fournit la base d'information pour l'analyse de la situation. Délai de retour le 19 juin 2016.

Sur le fond, il convient de distinguer la mise à disposition de produits finis, transformés (bulletins sur la situation, cartes, etc.) et le besoin encore important d'interprétation des données et informations brutes. L'équipe centrale s'est concentrée sur l'architecture principale et les fonctionnalités de suivi coordonné à venir de la situation dans toute la Suisse, et les a contrôlées à l'aide des cas d'application (*use cases*).

2.4 Programme Harmonisation de l'informatique des institutions judiciaires (HIJP)

2.4.1 Généralités

En 2016, a eu lieu la signature de l'accord HIJP avec les cantons et la Confédération. Le retour a été positif, de sorte que les responsables misaient sur une entrée en vigueur à la fin de l'automne. Le délai de signature a finalement été repoussé à la fin du 1^{er} trimestre 2017. Début juin 2016, le Dr Jens Piesbergen a pris ses fonctions, mettant un terme à la solution intérimaire de gestion du programme en vigueur jusqu'alors. La coopération entre les programmes HIP et HIJP a été abordée au sein du service de collaboration. Lors d'une première rencontre du comité de coordination HIJP-HIP, le 13 octobre, il a été convenu de différencier à l'avenir trois types de projet: *propres* projets, *projets d'intérêt commun* et *projets communs*. Les deux Programme Managers ont été chargés d'élaborer une proposition de gouvernance relative à la coopération sur ces trois types de projet et de la soumettre aux organes des différents programmes pour examen. Ces directives seront définitivement consolidées lors d'une autre réunion du comité de coordination, début 2017. Un échange mensuel entre la gestion des programmes HIJP et HIP assure provisoirement l'échange d'informations. Diverses informations relatives au programme HIJP sont disponibles sur le site web du programme.

2.4.2 Projet commun HIJP / HIP - Traitement des processus (HIJP / HIP-TP)

Sur la base de la recommandation du comité du programme HIP, un groupe de mandat de projet commun HIJP / HIP a été convoqué pour la première fois en janvier 2016 pour le projet HIJP Traitement des processus. Le programme HIP était représenté par Pascal Luthi (Suisse romande), Thomas Armbruster (ABI), Markus Rööfli (Polis) et Martin Page (responsable du département Projets). Le mandat du GT était d'élaborer une demande de projet. Avec la prise de fonction de PM HIJP à l'été 2016, le projet a retrouvé son dynamisme. La conception et la demande de projet ont été revues entièrement et présentées aux différents organes HIJP, HIP et TPI avec recommandation d'approbation. La version finale de la demande de projet a été soumise officiellement à validation lors de la session des 17/18 novembre 2016 de la CCDJP. Une réunion de lancement aura lieu en janvier. Dans une première étape, le projet HIJP se concentre sur la standardisation de l'échange de données; le traitement des processus au sein des organisations individuelles ne fait pas partie du mandat. Les valeurs empiriques déjà disponibles sur la réalisation des interfaces d'échange électronique de données (police - ministères publics) seront prises en considération. Dans le cadre de la décision CCDJP, il a également été établi que le responsable du département Projets du programme HIP assurerait vraisemblablement pour les deux années à venir – la suppléance de la direction du projet Traitement des processus. La décision de la CCDJP a permis d'octroyer un financement autonome au projet Traitement des processus et celui-ci ne dépend pas des ressources du programme HIP.

2.5 Programme Surveillance des télécommunications (ST)

Monsieur Heiner Peters, directeur de programme ST du CSI-DFJP a présenté l'état actuel du programme ST lors de la réunion du Comité de pilotage TPI du 26 novembre 2015 et de celle du Comité du programme HIP du 25 février 2016. La structure organisationnelle à l'échelle du programme a été largement définie début 2016 et un premier projet a été lancé. Deux projets sont venus s'ajouter en cours d'année. Du point de vue des cantons, 2016 a surtout vu la désignation des représentants cantonaux des milices dans les organes de projet, de programme et d'activités. Cette mise en place simultanée d'une structure globale ST très complexe a longtemps créé une certaine confusion et provoqué des frictions. Les membres des organes de pilotage du domaine ST se sont rencontrés pour la première fois le 30 août 2016 et ont décidé de clarifier en détail dans les mois à venir les responsabilités et les délimitations des organes. Il convient en la matière de garder en permanence à l'esprit la manière dont les polices cantonales peuvent au mieux présenter leurs demandes et, parallèlement, soutenir la mise en œuvre du programme ST.

Une consultation des offices sur la révision de plusieurs ordonnances relatives à la mise en œuvre de la LSCPT a été menée au sein de l'administration fédérale du 4 au 19 octobre. Cette révision fera également l'objet, dans la deuxième quinzaine de janvier 2017, d'une consultation au sein des cantons. Les thèmes prioritaires dans le domaine ST sont le règlement des émoluments et la surveillance des communications cryptées.

Le processus de recrutement pour les deux postes ST financés au niveau cantonal (décision CCDJP lors de l'AG 2015 à Davos) a commencé fin 2016, avec un retard important. Un coordinateur des offices et un architecte TIC fourniront, dans les organes, leur assistance aux représentants de la milice des cantons et assureront la coordination des besoins cantonaux. Les représentants des milices ne sont ainsi pas remplacés, mais leurs tâches administratives et de coordination sont au moins allégées. L'échéance du recrutement est attendue au printemps 2017.

Le programme ST fournit des informations, directement et de manière régulière, sur l'état d'avancement des travaux du programme et du projet. Vu l'importance et l'actualité de ce programme, le bureau IP entretient un contact régulier avec les directions de programme ST et HIJP dans le but de garantir les meilleurs flux d'information et participation possibles – surtout en cette période où les collaborateurs ST cantonaux ne sont pas encore bien établis. Des chevauchements sont aussi à prévoir entre les trois programmes et il faudra les résoudre le plus rapidement possible.

2.6 Programme de remplacement de la plate-forme Système e-documents (ESYSP)

Le vice-directeur du secrétariat d'État aux migrations (SEM), Romain Jeannotat, a fait parvenir le 23 août 2016 aux commandants des Corps de police un courrier dans lequel il les a informés du prochain remplacement de la plate-forme système e-documents (plate-forme de saisie des données biométriques). Les corps de police ne sont, pour la plupart, probablement pas concernés par ce remplacement; la Direction du programme HIP & TIC et le Comité de pilotage TPI ont annoncé des changements à venir. Le bulletin d'information TPI a aussi largement contribué à la sensibilisation. La difficulté de remplacements d'une telle ampleur consiste en la croissance «organique» de l'infrastructure technique et des applications ces dernières années, sans que les interdépendances soient documentées de façon explicite. Comme il est impossible de savoir, à l'échelle nationale, qui travaille avec quels systèmes de saisie ou plates-formes, nous ne pouvons actuellement fournir aucune indication précise. Certains corps travaillent avec les mêmes systèmes de saisie que le corps des gardes-frontières (fabricant: xplain), qu'ils utilisent pour contrôler des pièces d'identité dotées de données biométriques enregistrées électroniquement (p. ex. POCA BE, BS et GE), ou ont recours à des interfaces concernées par ce remplacement (p. ex. POCA ZH). De plus, si les bureaux des passeports sont intégrés à la police sur le plan organisationnel, ces corps sont également concernés par le programme ESYSP, p. ex. la POCA de Lucerne. Les corps concernés devront prévoir les moyens nécessaires dans leur budget et fixer des dates pour les travaux à effectuer.

2.7 Portefeuille d'activités TIC

2.7.1 Appel d'urgence

2.7.1.1 Stratégie Appel d'urgence

En 2015, une stratégie Appels d'urgence a été élaborée par un groupe de projet sur mandat de la CCPCS. Cette stratégie a été finalisée en janvier 2016 en allemand et en français et validée en février par le comité du projet. Le projet a ainsi pu être officiellement clôturé. Le document – notamment les mandats formulés – a été traité dans les organes TPI, lors du congrès de travail II de la CCPCS et, pour finir, au Comité de programme HIP, réuni le 30 juin 2016.

Le Comité de pilotage TPI cherche à sécuriser et à optimiser la situation actuelle par le biais d'une coordination à l'échelle nationale, et à tenir compte en temps voulu des tendances et des développements technologiques à venir, en recourant à la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP) et à l'Interrassociation du Sauvetage (IAS). Dans ce contexte, la stratégie énonce six principes:

- P1** Les appels d'urgence sont toujours reçus aux numéros 112, 117, 118 et 144 sous forme de communication vocale.
- P2** Une interface de données définie et contrôlée doit être mise à la disposition des appels d'urgence.
- P3** Les fournisseurs de services de communication à distance assurent la mise en relation avec la centrale d'appels d'urgence déterminée et fournissent les informations de géolocalisation pour tous les appels.
- P4** Le traitement des appels d'urgence a d'abord lieu dans la centrale d'appels d'urgence qui a accès aux moyens de première intervention pertinents.
- P5** Toutes les centrales d'appels d'urgence assurent un traitement des appels d'urgence efficace, professionnel et de grande qualité, selon des directives homogènes, même dans les situations de crise.
- P6** La collaboration entre toutes les centrales d'appels d'urgence est renforcée, y compris le transfert des dossiers avec présentation de la situation et des moyens.

Les objectifs et principes énoncés seront réalisés successivement dans le cadre d'un plan actuel de neuf mesures.

2.7.1.2 Projet Gestion du service d'appels d'urgence

Dans le cadre d'un premier projet, approuvé lors du congrès de travail II de la CCPCS du 10 juin 2016,

les mesures 2: création d'un comité pour les thèmes intercantonaux et communs aux organisations d'interventions d'urgence – et 3: réalisation et financement de l'interface pour les applications d'appels d'urgence (infrastructure, processus, organisme de certification compris) sont déclarées prioritaires. Le projet Gestion des appels d'urgence couvre également le développement de solutions pour l'appel d'urgence paneuropéen 112, attendu dès octobre 2017. Un premier courrier d'information a été transmis mi-novembre aux membres de la CCPCS et distribué également au sein des organes HIP / TPI. Un concept détaillé est en cours d'élaboration et attendu pour le deuxième trimestre 2017. Les mesures d'introduction d'eCall seront alors prêtes à être concrétisées.

2.7.2 Groupe de travail Communication (GT Com)

2.7.2.1 Généralités

Les points ci-après ont été traités par le GT Com dans le but de disposer au sein des instances supérieures, essentiellement les GT de l'OFPP, d'un avis harmonisé et consolidé.

2.7.2.2 Réseau sécurisé de données (RSD)

Voir chapitre 2.3.3

2.7.2.3 Communication haut débit sans fil (Clbsf)

Voir chapitre 2.3.4

2.7.2.4 Révision de la loi sur les télécommunications (RS 784.10)

À la demande du Commandant de liaison TPI, le responsable du GT Com a rédigé une prise de position sur le projet de révision de la loi sur les télécommunications. Celle-ci a été discutée lors de la réunion du Comité de pilotage TPI du 22 janvier 2016, puis transmise à la direction de la CCPCS.

2.7.2.5 Polycom

Voir point 2.3.2

2.7.2.6 Modification de l'ordonnance sur l'alarme

Le DDPS a lancé une consultation sur les modifications de l'ordonnance sur l'alarme, dont la date limite était le 16 septembre 2016. A l'incitation de la POCA d'Argovie, le Bureau Informatique policière a rédigé une prise de position générale. Après une brève consultation au sein du Comité de pilotage TPI, celle-ci a été transmise par le Secrétariat général du CCPCS aux commandants le 17 juin 2016 pour qu'ils puissent en disposer comme bon leur semble.

2.7.2.7 Passage à All IP de Swisscom

Il y a environ trois ans, Swisscom a annoncé désactiver les raccordements analogiques et ISDN d'ici fin 2017 et de les remplacer par des «raccordements All IP». Par un courrier datant du 2 février 2016 destinée, Swisscom décrit les possibilités techniques fondamentales pour le raccordement de centrales d'intervention d'appels d'urgence. La lettre contient également la déclaration suivante: «*Swisscom assurera la transmission d'appels d'urgence pour les centrales d'intervention d'appels d'urgence jusqu'à ce qu'une connexion testée en commun soit disponible sur Basis SIP Trunk et ait été mise en service au sein des centrales d'intervention d'appels d'urgence*». La spécification «Enterprise SIP Trunk» nécessaire au raccordement des centrales d'intervention d'appels d'urgence a été livrée au cours de l'été. La lettre a été envoyée en suivant la liste de distribution du bulletin d'information TPI et mise à disposition des responsables des centrales policières d'intervention d'urgence par les représentants du Concordat au GT Com. Au cours de l'été, Swisscom a organisé plusieurs réunions d'information consacrées au remplacement des réseaux actuels de téléphonie analogique et ISDN par la technologie IP et aux modifications et possibilités afférentes pour le raccordement des centrales d'appel d'urgence. Lors de la 9^e réunion du groupe de travail Com d'octobre 2016, les concepts développés entre-temps ont fait l'objet de discussions. La décision a été prise de recommander aux centrales d'appel d'urgence le produit «Enterprise SIP» proposé par Swisscom. Le raccordement aux centrales d'appel d'urgence se fonde sur les deux réseaux Swisscom, d'un haut niveau de disponibilité et indépendants l'un de l'autre, «First Net» et «Dual Net». La combinaison de ces deux réseaux permet d'atteindre une disponibilité au moins égale à celle des solutions actuelles. Les concepts de raccordement prévoient de définir les responsabilités de manière claire et transparente et que celles-ci, à l'avenir, soient également assumées dans la même mesure par Swisscom.

2.7.2.8 Fin de vie des cryptofax analogiques

L'enquête réalisée auprès des autorités de police cantonales et de certains offices fédéraux a montré clairement qu'aucun des Corps n'envisage le remplacement des appareils après le passage de Swisscom au «All IP». Le coût d'un nouveau cryptofax est de l'ordre de 10 000 CHF. Ce canal de transmission va

donc définitivement disparaître. La clé attribuée en 2016 est toujours valable et n'est pas remplacée, aucune nouvelle clé ne sera attribuée pour l'année 2017.

Les cryptofax peuvent être éliminés dans les règles de l'art¹; il convient alors d'appliquer un double contrôle et de rédiger un procès-verbal d'élimination. Le bureau Informatique policière mène encore des discussions avec fedpol, pour garantir avec certitude que fedpol passera aux nouveaux canaux secure messaging ou secEMail pour communiquer avec les cantons.

2.7.2.9 Concession d'électronique spéciale

La concession radio d'électronique spéciale implique une procédure spéciale, ces appareils ne pouvant être acquis et exploités que par les autorités d'enquête, et le cercle OFCOM de personnes ayant connaissance de l'emploi de quels appareils en intervention devant rester aussi restreint que possible.

L'OFCOM envoie à TPI une liste des entreprises disposant d'une «autorisation de proposer et de mettre en circulation des brouilleurs de fréquence et de l'électronique spéciale». Une liste des appareils autorisés est également mise à la disposition de TPI. L'OFCOM demande aux policiers, lors de l'acquisition d'électronique spéciale, de lui indiquer sans délai les fournisseurs / revendeurs afin que les installations puissent être autorisées. Par ailleurs, l'OFCOM saluerait la prise en charge par le TPI du rôle de coordinateur central de l'électronique spéciale.

2.7.2.10 Révision Règlement des transmissions des polices suisses (RTPS)

À l'origine, la révision du RTPS devait être effectuée avant fin 2015. La révision des C&C Polycom étant également prévue et le contenu des chapitres du RTPS dépendant considérablement de celles-ci, la révision a été reportée à 2017.

3 Rapports financiers

3.1 Introduction

Sur la base des rapports de révision 2014 et 2015, un plan complet de mesures financières a été mis en œuvre en 2016. Dans ce contexte, un règlement financier uniforme pour TPI et HIP a été introduit, et les factures du bureau et du programme HIP ont été séparées autant que possible des finances des projets, notamment des associations. A partir de 2016, un mandat de comptabilité distinct a été mis en place pour chaque association HIP, et une relation bancaire autonome a été mise en place – pour des questions de responsabilité surtout. Il est donc désormais possible de présenter pour chaque association un bilan transparent et d'auditer les exercices selon les règles.

Malgré l'introduction rapide de ces mesures, les infractions comptables TPI / HIP n'ont pas épargné les bureaux TPI en 2017, influant également l'exercice 2016. La question a été traitée en détail et des mesures supplémentaires ont été prises, notamment dans le domaine de l'*online banking*.

3.2 Programme HIP

A partir de 2017, les chiffres de l'exercice précédent seront pour la première fois disponibles comme valeurs de comparaison. Cela n'est pas encore possible pour l'année 2016.

BILAN	2016
ACTIFS	CHF
Total Avoirs bancaires	1'045'392.15
Total Débiteurs	438'662.20
Créances MK	88'578.55
Réévaluation MK	-88'577.55
Impôt anticipé	-17.35
Total Actifs transitoires	10'475.70
Préfinancement général des projets	-
Compte courant	8'482.25
TOTAL DES ACTIFS	1'502'995.95

¹ Pour 2017, le DDPS a proposé de procéder à une élimination adéquate (bulletin d'information TPI).

PASSIFS

Total Créanciers	231'821.40
Paievements anticipés	-
Passifs transitoires	197'012.95
Régularisation transitoire des investissements des projets	458'152.65
Régularisation transitoire des avoirs des corps	31'237.50
Capitaux étrangers à court terme	918'224.50
Capital Année précédente	407'356.80
Résultat annuel	177'414.65
Total des fonds propres	584'771.45
TOTAL DES PASSIFS	1'502'995.95

COMPTE DE RÉSULTAT**2016****CHF**

Contributions de base HIP Confédération et cantons	720'000.00
Produits Mandat OFPP	300'118.65
Total des produits du programme HIP	1'020'118.65
Total Charges de personnel	-632'027.00
Total Refacturation interne des charges de personnel	54'115.00
Total Charges de personnel Programme HIP	-577'912.00
Total Loyer	-20'064.00
Total Infrastructure Informatique	-11'291.85
Traductions pour l'ensemble du programme	-11'526.65
Révision	-11'400.00
Petites prestations de service pour le bureau	-11'210.05
Honoraires de conseil du bureau	-27'023.75
Autres charges d'exploitation	-316.25
Total Charges de bureau et d'administration Programme HIP	-92'832.55
Financements de projets	-90'000.00
Intranet	
Taxes de réservation de domaine / site web	-3'198.25
Traductions pour les projets	-50.05
Total Charges affectées aux produits / projets Programme HIP	-93'248.30
CP HIP: expertises / conseil stratégique (suivi du programme)	-19'595.50
CP HIP: conseils juridiques	-22'532.60
CP HIP: autres prestations de conseil (controlling strat.)	-15'000.00
Organes Traductions	-10'245.10
Organes: Frais	-7'678.45
Total Charges des organes	-75'051.65
Total Charges générales Programme HIP	-839'044.50
Total Ajustement financier et <i>splitting</i> 2016	-234.15
Charges extraordinaires MK	-3'425.35
Total Charges et produits Programme HIP	177'414.65

Dissolution Régularisation Année précédente Projet HTC	240'558.45
Produits Projet HTC	120'000.00
Charges Projet HTC	-54'802.60
Régularisation Projet HTC	-305'755.85
Total Charges et produits Projet HTC	0.00
Produits Projet SPMail	238'230.20
Charges Projet SPMail	-182'886.10
Régularisation Projet SPMail	-55'344.10
Total Charges et produits Projet SPMail	0.00
Dissolution Régularisation Année précédente Projet NOW	26'729.25
Produits Projet NOW	-26'686.80
Régularisation Projet NOW	-42.45
Total Compte de résultat Projet NOW	0.00
Produits Projet ICTA Pol CH	40'000.00
Charges Projet ICTA	-31'494.75
Régularisation Projet ICTA POL CH	-8'505.25
Total Charges et produits Projet ICTA Pol CH	0.00
Produits Projet IAM	100'000.00
Charges Projet IAM	-11'495.00
Régularisation Projet IAM	-88'505.00
Total Charges et produits Projet IAM	0.00
Résultat annuel 2016	177'414.65

3.3 Bureau Informatique policière (IP)

A partir de 2017, les chiffres de l'exercice précédent seront pour la première fois disponibles comme valeurs de comparaison. Cela n'est pas encore possible pour l'année 2016. Une clé de répartition des coûts a été instaurée en 2016 entre le programme HIP et le bureau dans le cadre du règlement financier; elle est actualisée chaque année.

BILAN	2016
ACTIFS	CHF
Total Avoirs bancaires	264'878.50
Autres créances à court terme	674.35
Régularisation des actifs	139.90
Préfinancements affectés	605.45
Actifs courants	266'298.20
TOTAL DES ACTIFS	266'298.20

PASSIFS

Total Créanciers	59'851.40
Compte courant	204.35
Passifs transitoires	-
Régularisation trans. Fonds affectés Organe PPS	5'661.15
Régularisation transitoire de l'exploitation	36'237.35
Régularisation transitoire des investissements de projets	11'704.10
Capitaux étrangers à court terme	113'658.35
Capital Année précédente	89'550.35
Résultat annuel	63'089.50
Capital propre	152'639.85
TOTAL DES PASSIFS	266'298.20

COMPTE DE RÉSULTAT**2016**

CHF

Produits Contribution PTI au budget	140'000.00
Produits exceptionnels Intranet	58'007.65
Total Produits généraux du secteur IP	198'007.65
Total Charges de personnel	-73'027.75
Location de bureaux	-5'168.00
Charges Informatique	-2'773.85
Traductions	-5'349.70
Honoraires de conseil / révision 2015	-27.00
Autres charges d'exploitation	-92.95
Total des charges de bureau et d'administration	-13'411.50
Taxes de réservation de domaine / site web	-125.00
Honoraires d'expert: Jaggy	-3'327.25
Prise en charge du déficit Stratégie Appels d'urgence	-13'955.30
Total Prestations Portefeuille d'activités IP	-17'407.55
Organes Traductions	-7'391.45
Organes Frais	-18'018.75
Régularisation Organe PPS	-5'661.15
Total Charges des organes	-31'071.35
Total des charges générales du secteur IP	-134'918.15
Total des charges et produits généraux du bureau IP	63'089.50
Produits Vulpus	165'012.00
Charges Vulpus	-165'012.00
Total des charges et des produits Vulpus	0.00

Produits d'exploitation Alerte-enlèvement d'enfant, y compris dissolution régularisation	27'499.00
Charges d'exploitation Alerte-enlèvement d'enfant	-28'142.65
Régularisation de l'exploitation Alerte-enlèvement d'enfant	643.65
Total Charges et produits Alerte-enlèvement d'enfant	0.00
Dissolution Régulation de l'année précédente (IVC)	52'936.00
Produits d'exploitation Identification des victimes de catastrophes (IVC)	13'502.00
Charges d'exploitation Identification des victimes de catastrophes (IVC)	-30'200.65
Régularisation de l'exploitation Identification des victimes de catastrophes (IVC)	-36'237.35
Total Charges et produits IVC	0.00
Produits Gestion du service d'appels d'urgence	40'000.30
Charges Gestion du service d'appels d'urgence	-28'296.20
Régularisation Gestion du service d'appels d'urgence	-11'704.10
Total Charges et produits Gestion du service d'appels d'urgence	0.00
Résultat annuel 2016	63'089.50

3.4 Jugement de l'organe de révision externe BDO

Selon l'appréciation de BDO, les documents financiers présentent la situation patrimoniale et financière du programme HIP et du bureau IP en conformité avec l'ensemble des règles de présentation des comptes HIP et TPI, de manière appropriée dans tous les intérêts essentiels. Pour ce qui est de l'escroquerie, la recommandation suivante est exprimée: recourir en permanence à un double contrôle pour l'*e-banking*.

4 Bilan et perspectives pour 2017

La consolidation des structures HIP-TPI sera poursuivie en 2017. Priorité sera donnée à l'optimisation de la structure de mise en place et de déroulement, qui nécessite déjà des premiers préparatifs en matière d'accord de coopération policière. Il s'agit de tenir compte du fait qu'il s'agit d'une organisation de coopération, avec légitimation particulière et recourant à d'autres mécanismes de pilotage et de mise en œuvre. La mise en exploitation de diverses applications HIP implique en outre de mettre l'accent sur une gestion d'exploitation appropriée.

5 Destinataires

- CCDJP
- CCPCS
- COMITÉ DU PROGRAMME HIP
- COMITÉ DE PILOTAGE TPI
- DIRECTION DU PROGRAMME HIP & TIC

Hans-Jürg Käser
Président Comité du programme HIP

Karl Walker
Commandant de liaison AS TPI

Gabi Maurer
Directrice du bureau Informatique policière / Programm Manager HIP
Zurich, août 2017